

/DE.-

~~INB~~

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°85-450 du 7 Novembre 1985

Chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de l'in-
térim du Camarade Nathanaël G. MENSAH,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales pour compter du 3 Novembre
1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
Executif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 3 Novembre 1985, le Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du
Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du
Camarade Nathanaël G. MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Novembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Executif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MTAS-MSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FSJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-